



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2025/64

Référence SPW-ARNE :
10020904/CNE.ama

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué ont décidé en date du **19 décembre 2025** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par la s.r.l. James & Emilie, rue de la Station 59/1 à 4101 SERAING (JEMEPPE).

Le terrain concerné est situé boulevard Pasteur 16 à 4100 SERAING, et cadastré SERAING, troisième division, section D, n° 301 R 34.

Le projet consiste vise à créer et exploiter une salle de réception de plus de 150 personnes, régulariser la façade et placer des enseignes.

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté **du 30 décembre 2025 au 22 janvier 2026, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme :

- à l'adresse suivante : Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING ;
- par courriel : enquete@seraing.be ;
- par tél : 04/330.87.56.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 30 décembre 2025.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025
CDLD art. L1132-5)

V. PIRON
Employée d'administration

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation coll.cl du 13 février
2025 - CDLD art. L1132-4)

J. GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE